

Conseil métropolitain 16 octobre 2020 :

Plan Climat Air Energie Territorial

La Métropole Européenne de Lille lance la Prime Air, une aide de 1600€ pour permettre aux propriétaires de renouveler leurs appareils de chauffage au bois peu performants et polluants

Pour faire face aux enjeux climatiques et de pollution de l'air, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a arrêté en décembre 2019 son projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour renforcer ses objectifs en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de consommations d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'amélioration de la qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique aux horizons 2030 et 2050. Sur le volet dédié à la qualité de l'air, l'objectif est de diminuer de 45% les émissions d'oxyde d'azote, de 42% les émissions de particules fines (PM10 et PM2,5) et de 34% les émissions de composés organiques volatils d'ici 2030. Pour cela il est nécessaire d'agir sur les émissions de polluants atmosphériques des secteurs routier, industriel, résidentiel, tertiaire et agricole.

Dans ce cadre, les élus métropolitains ont adopté ce jour la Prime Air afin d'atteindre une réduction significative des émissions issues du secteur résidentiel, deuxième plus polluant (31% des émissions de particules PM10 et 40,3% des particules fines PM2,5) après le routier (36% des émissions de particules PM10 et 32% des particules fines PM2,5).¹

« Avec la Prime Air, une action phare du PCAET pour lutter contre la pollution de l'air, la Métropole Européenne de Lille poursuit son engagement pour construire une métropole sobre, solidaire et résiliente, à l'écoute des grands enjeux climatiques et sanitaires de la métropole. S'attaquer au chauffage résidentiel c'est à la fois améliorer la qualité de l'air et faire des économies grâce au meilleur rendement des nouveaux appareils de chauffage, un contrat gagnant-gagnant pour les habitants et pour le territoire » déclare Audrey Linkenheld, Vice-Présidente de la Métropole Européenne de Lille en charge du Climat, de la Transition Ecologique et de l'Energie.

La Prime Air : une aide de 1600€ TTC pour remplacer son équipement de chauffage polluant
À partir du 1^{er} janvier 2021, et pour une durée de 4 ans, la MEL lance la Prime Air, une aide de 1600€ TTC par foyer à destination des métropolitains, propriétaires occupants ou bailleurs, et qui possèdent un équipement de chauffage au bois polluant (cheminée à foyer ouvert, foyer fermé ou poêle à bois datant d'avant 2002).

L'objectif est de leur permettre, *via* ce coup de pouce financier, de renouveler leurs appareils de chauffage peu performants et de les inciter à adopter de bonnes pratiques en termes d'utilisation du chauffage au bois. Au total, cette opération représente pour la MEL un coût de 3 350 000€ TTC, subventionné à hauteur de 50% par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Une convention MEL/ADEME sera prochainement signée à cet effet. **D'ici 2025, l'objectif est de remplacer 2000 équipements de chauffage.**

« La Prime Air n'est qu'un début puisque, pour construire une métropole neutre en carbone et améliorer la qualité de l'air, d'autres projets importants verront le jour, à l'exemple de la Zone à Faibles Emissions, qui

¹ Source : Atmo Hauts-de-France : Inventaire A2015_M2017_v6

sera mise en œuvre prochainement », complète Audrey Linkenheld, Vice-Présidente de la Métropole Européenne de Lille en charge du Climat, de la Transition Ecologique et de l'Energie.

Comment bénéficier de la Prime Air ?

Pour obtenir cette aide financière, il suffira de déposer un dossier sur la plateforme mise en place par la MEL sur son site à partir du 1^{er} janvier 2021. Un entretien préalable avec un des conseillers info-énergie du territoire est obligatoire afin de bénéficier de la Prime. Ceci afin d'accompagner les habitants dans leur projet, leur apporter un accompagnement sur-mesure et les rediriger, si nécessaire, vers des aides et dispositifs d'accompagnement complémentaires accessibles aux particuliers.

Pour toute question sur la Prime Air : primeair@lillemetropole.fr

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledeLille

Contact presse

Charlotte Roussel

croussel@lillemetropole.fr

03 20 21 67 82